



ENSEMBLE SCOLAIRE VINCENT DE PAUL

333, route du Berceau
40990 SAINT VINCENT DE PAUL

☎ : + 33 (0)5 58 55 98 98

✉ : contact@vincentdepaul.fr

Web : www.vincentdepaul.fr



Saint Vincent de Paul, le 15 novembre 2024

Objet : information des mini-stages

Chers parents,

Afin de favoriser le projet d'orientation des élèves, grâce à une insertion concrète dans les différentes sections professionnelles existantes, nous portons à votre connaissance que les mini-stages se dérouleront au sein de notre établissement, selon les formations, consulter les dates possibles ci-après :

- ✚ **CAP Métiers de la Coiffure** (en 2 ans), les mercredis et jeudis matin et/ou journée selon les dates
- ✚ **CAP Electricien** (en 2 ans), les vendredis matin et/ou journée selon les dates,
- ✚ **CAP Equipier Polyvalent du Commerce**, les jeudis

- ✚ **BAC PRO M.C.V** (Métiers du Commerce et de la Vente- en 3 ans) **Option A ou B**, les jeudis
- ✚ **BAC PRO I.C.C.E.R** (Installateur en Chauffage, Climatisation et Energies Renouvelables, en 3 ans), les lundis

Afin d'y inscrire votre enfant, veuillez nous **rapporter la Fiche d'Inscription** ainsi que les **documents conventionnels**, ci-joints, complétés et signés, 8 jours avant début du mini-stage.

Nous restons à votre disposition pour de plus amples renseignements :

- ✚ par téléphone au : **05-58-55-98-98 poste 1**,
- ✚ par courriel à : contact@vincentdepaul.fr
- ✚ lors de nos « **PORTES OUVERTES** » :
 - **le mercredi 5 février 2025 de 13h30 à 17h30**
 - **le samedi 22 mars 2025 de 09h00 à 12h30**
 - **Le vendredi 18 avril 2025 de 17h30 à 19h30**

Notre lycée professionnel sera également présent au forum « **les Routes de l'Orientation** » qui se tiendra **du mardi 21 au au samedi 25 janvier 25 aux Arènes de Pontonx s/l'Adour**.

Venez nous rencontrer !

Nous vous prions d'agréer, chers parents, en l'assurance de nos sentiments dévoués.

Le Chef d'établissement,
Nathalie AYROULET

Section : CAP Electricité

Dates	Heures	Classe
Vendredi 22 novembre	8h30- 12h30	2CAPElec
Vendredi 29 novembre	8h30- 12h30	2CAPElec
Vendredi 06 décembre	8h30-17h20	2CAP + 1CAP Elec
Vendredi 10 janvier	8h30-17h20	2CAP + 1CAP Elec
Vendredi 17 janvier	8h30-17h20	2CAP + 1CAP Elec
Vendredi 31 janvier	8h30- 12h30	2CAP Elec
Vendredi 07 février	8h30- 12h30	2CAP Elec
Vendredi 14 février	8h30-17h20	2CAP + 1CAP Elec
Vendredi 21 février	8h30-17h20	2CAP + 1CAP Elec
Vendredi 14 mars	8h30-17h20	2CAP + 1CAP Elec
Vendredi 21 mars	8h30-17h20	2CAP + 1CAP Elec
Vendredi 28 mars	8h30-17h20	2CAP + 1CAP Elec
Vendredi 11 avril	8h30-17h20	2CAP + 1CAP Elec
Vendredi 18 avril	8h30-17h20	2CAP + 1CAP Elec

Section : CAP Equipier Polyvalent du Commerce

Dates	Heures	Classe
Jeudi 21 novembre	08h30- 17h20	2 CAP EPC
Jeudi 28 novembre		
Jeudi 05 décembre		
Jeudi 09 janvier		
Jeudi 16 janvier		
Jeudi 30 janvier		
Jeudi 06 février		
Jeudi 13 février		
Jeudi 20 février		
Jeudi 13 mars		
Jeudi 20 mars		
Jeudi 27 mars		
Jeudi 03 avril		
Jeudi 10 avril		
Jeudi 17 avril		

Section : CAP Métiers de la coiffure

Dates	Heures	Classe
Mercredi 04 décembre	8h30- 12h30	1CAPC
Jeudi 05 décembre	8h30- 17h30	
Mercredi 11 décembre	8h30- 12h30	
Jeudi 12 décembre	8h30- 17h30	
Mercredi 18 décembre	8h30- 12h30	
Jeudi 19 décembre	8h30- 17h30	
Mercredi 08 janvier	8h30- 12h30	
Jeudi 09 janvier	8h30- 17h30	
Mercredi 15 janvier	8h30- 12h30	
Jeudi 16 janvier	8h30- 17h30	
Mercredi 29 janvier	8h30- 12h30	
Jeudi 30 janvier	8h30- 17h30	
Mercredi 05 février	8h30- 12h30	
Jeudi 06 février	8h30- 17h30	
Mercredi 12 février	8h30- 12h30	
Jeudi 13 février	8h30- 17h30	
Mercredi 19 février	8h30- 12h30	
Jeudi 20 février	8h30- 17h30	
Mercredi 12 mars	8h30- 12h30	
Jeudi 13 mars	8h30- 12h30	
Mercredi 19 mars	8h30- 12h30	
Jeudi 20 mars	8h30- 17h30	
Mercredi 02 avril	8h30- 12h30	
Jeudi 03 avril	8h30- 17h30	
Mercredi 09 avril	8h30- 12h30	
Jeudi 10 avril	8h30- 17h30	
Mercredi 16 avril	8h30- 12h30	
Jeudi 17 avril	8h30- 17h30	

Section : BAC PRO Métiers du Commerce et de la Vente

Dates	Heures	Classe
Jeudi 21 novembre	08h30- 17h20	2 nd e MRC
Jeudi 28 novembre		
Jeudi 05 décembre		
Jeudi 09 janvier		
Jeudi 16 janvier		
Jeudi 30 janvier		
Jeudi 06 février		
Jeudi 13 février		
Jeudi 20 février		
Jeudi 13 mars		
Jeudi 20 mars		
Jeudi 27 mars		
Jeudi 03 avril		
Jeudi 10 avril		
Jeudi 17 avril		

Section : BAC PRO Installateur en Chauffage Climatisation & Energies Renouvelables

Dates	Heures	Classe
Lundi 06 janvier	13h30- 17h20	2 nd e MNTE
Lundi 13 janvier		
Lundi 20 janvier		
Lundi 27 janvier		
Lundi 03 février		
Lundi 10 février		
Lundi 17 février		
Lundi 17 mars		
Lundi 24 mars		
Lundi 31 mars		
Lundi 07 avril		
Lundi 14 avril		



ENSEMBLE SCOLAIRE VINCENT DE PAUL

333, route du Berceau
40990 SAINT VINCENT DE PAUL
☎ : + 33 (0)5 58 55 98 98
✉ : contact@vincentdepaul.fr
Web : www.vincentdepaul.fr



FICHE D'INSCRIPTION MINI-STAGE Au LPP VINCENT DE PAUL

Avant le stage :

La convention doit impérativement être signée par l'établissement d'origine, le responsable légal, l'élève et la Direction du site d'accueil.

Le jour du stage :

Le stagiaire se présente à l'accueil de notre établissement :

- A 8h50 si le mini stage est prévu un lundi
- A 8h20 les autres jours
- A 13h25 (si mini-stage l'après-midi)

Le stagiaire sera accompagné dans sa classe de rattachement.

Un temps de bilan est prévu en fin de journée avec le stagiaire, son accompagnateur (famille, éducateur etc...) et un membre de l'équipe.

Prévois le matériel scolaire habituel (trousse, feuille, calculatrice...)

Le Repas du midi :

Si le stagiaire souhaite déjeuner au self, il faudra prendre un ticket auprès du service comptable (prix ticket : 8.00€)

L'établissement reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

NOM DE L'ÉLÈVE (en MAJUSCULE) : Prénom de l'élève :

Date et lieu de naissance : / / à Classe

Nom et prénom du représentant légal.....

Adresse :

Tél : Courriel :

Nom et adresse de l'établissement d'origine :

.....

Chef d'établissement d'origine :

Tél : Courriel :

Nom du professeur chargé du suivi :

Formations professionnelles dispensées, initiales ou en apprentissage

Cocher la section choisie d'insertion en milieu professionnel et numéroté par ordre de préférence en cas de choix multiples.

- CAP Métiers de la coiffure
- CAP Equipier Polyvalent du Commerce
- BAC PRO M.C.V Européen (Métiers du Commerce et de la Vente, module Européen Espagnol)
- CAP Electricien
- BAC PRO I.C.C.E.R (Installateur en Chauffage, Climatisation et Energies Renouvelables)

Mémo : les CAP en 2 ans et les BAC PRO en 3 ans.

Date souhaitée :

Signature du Représentant légal :

Signature de l'élève :



ENSEMBLE SCOLAIRE VINCENT DE PAUL

333, route du Berceau
40990 SAINT VINCENT DE PAUL
☎ : + 33 (0)5 58 55 98 98
✉ : contact@vincentdepaul.fr
Web : www.vincentdepaul.fr



Convention de mini-stage du L.P.P VINCENT DE PAUL

Entre les soussignés :

- Madame Nathalie AYROULET, Chef d'établissement du LPP Vincent de Paul - 333 route du Berceau - 40990 Saint-Vincent- de-Paul

Et

- Mme, Mr Chef d'établissement du :

Et

l'élève

Article 1 : La présente convention règle les rapports des signataires en vue de l'organisation et du déroulement de stages en immersion destinés aux élèves des classes de 4^{ème}, de 3^{ème} ou de 2^{ème} proposés par les établissements d'origine.

Article 2 : Les stages constituent le support ou le prolongement d'une information sur l'orientation et doivent permettre à l'élève, après une première expérience pratique, de se déterminer sur un choix professionnel, en toute connaissance et avec de meilleures chances de réussite ultérieure.

Article 3 : La formation dispensée pendant le stage est organisée à la diligence du Proviseur. Un professeur de l'établissement pourra s'assurer, par une visite, du bon déroulement du stage. L'organisation de cette visite sera arrêtée d'un commun accord.

Article 4 : Dès lors qu'il participe à des activités en Lycée Professionnel, le stagiaire peut prétendre au bénéfice de la couverture et des prestations prévues par la législation des accidents du travail.

Article 5 : Les élèves doivent se conformer au règlement intérieur et aux horaires de l'établissement d'accueil.

Article 6 : La prise en charge de la sécurité et de la responsabilité du stagiaire incombe au Chef d'établissement d'accueil, pendant toute la durée de la présence du stagiaire dans son établissement. Pour les déplacements et trajets du stagiaire se rendant dans l'établissement d'accueil, la vérification des conditions que requiert, ici, la sécurité de l'élève et la prise en charge des responsabilités correspondantes incombent au Chef d'établissement d'origine.

Article 7 : En cas d'accident survenu à un élève stagiaire, soit au cours d'un travail, soit au cours du trajet, le Proviseur s'engage à prendre toutes dispositions utiles touchant, notamment, à une éventuelle hospitalisation d'urgence (joindre copie de l'autorisation parentale d'hospitalisation) et aux démarches administratives nécessaires, l'établissement d'origine de la victime (et ses parents) étant immédiatement prévenus et toutes déclarations et pièces transmises dans les plus brefs délais, puisqu'il revient au Chef d'établissement auquel le stagiaire appartient de donner suite au dossier, en application de l'article 146.2 du code de la sécurité sociale et du décret du 31 décembre 1946.

Article 8 : L'établissement d'accueil s'engage à informer :

- l'élève sur la formation,
- au plus vite l'établissement d'origine en cas d'incapacité à accueillir l'élève en mini-stage,
- l'établissement d'origine en cas d'absence de l'élève au mini-stage.

Date :

Nom et signature
du représentant légal,

Nom et signature
de l'élève,

Nom et signature
du Chef d'établissement d'accueil,
Nathalie AYROULET

Nom et signature
du Chef d'Etablissement d'origine,



ENSEMBLE SCOLAIRE VINCENT DE PAUL

333, route du Berceau
40990 SAINT VINCENT DE PAUL
☎ : + 33 (0)5 58 55 98 98
✉ : contact@vincentdepaul.fr
Web : www.vincentdepaul.fr



Bilan du mini-stage

Stagiaire :

NOM : Prénom :

Spécialité concernée par le mini-stage :

Quelles sont les raisons de ce choix ? Développez !

.....
.....

Quelles sont les informations recherchées ? Développez !

.....
.....

Observations du stagiaire à la fin du stage :

ACCUEIL (reçu de l'élève, regard sur l'établissement, ambiance,).....

LE CONTENU (intérêt et rythme des cours, équipement à disposition, intervention des enseignants).....

APPRECIATION GÉNÉRALE (cette expérience a-t-elle été convaincante ? sinon pourquoi ? Développez !)

.....
.....

Partie à renseigner par le professeur responsable du suivi de stage :

	Satisfaisant	A améliorer
ATTITUDE GÉNÉRALE : tenue, comportement, relation avec les élèves, capacité à communiquer	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ATTITUDE LORS DE LA SÉQUENCE : Initiative personnelle, intérêt et participation aux activités proposées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CONNAISSANCE SUR LA FORMATION : Connaissance à priori sur le métier, curiosité professionnelle, motivation apparente pour la section	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Observations sur le stagiaire :
.....

Signature du Responsable légal

Signature de l'élève

Nom et signature de l'enseignant